



Novelvy^{retraite}
Les experts en droits de retraite

Agros Dirigeants
INGÉNIEURS DU VIVANT

NOVEMBRE 2023

TRANSITION ACTIVITÉ RETRAITE

NOVELVY RETRAITE

Experts en droits de retraite depuis 1986



Société de services indépendante,
créée en 1986



Un seul métier : assister les assurés dans la gestion de leur dossier de retraite



+ de 30
collaborateurs



Des prestations **sur-mesure**

- **Études Bilan Retraite**
- **Assistance aux démarches**



Une présence **internationale**



Honoraires forfaitaires
définis en début de mission



Certification
Iso 9001
renouvelée
depuis 2011



SOMMAIRE.

1

**LA RETRAITE SE PRÉPARE
EN COURS DE CARRIÈRE**

2

**RETRAITE EN VUE :
ÉVALUEZ VOS OPTIONS**



CHAPITRE 1

PRÉPARER SA RETRAITE



PRÉPARER SA RETRAITE

Dans quels régimes avez-vous cotisé ?

QUI ?



Salariés de l'agriculture



Salariés de l'industrie, du commerce et des services



Agents non titulaires de l'état



Artisans, commerçants, industriels & professions libérales non réglementées



Professions libérales réglementées



Avocats



Exploitants agricoles



Fonctionnaires civils et militaires



Agents de la fonction publique territoriale et hospitalière



Autres (ouvriers de l'État, RATP, SNCF, Banque de France)

RETRAITE DE BASE

MSA

CNAV

SSI - ex RSI

CNAV PL

CNBF

MSA

Service retraite de l'État

CNRACL

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

AGIRC - ARRCO

IRCANTEC

RCI

CARMF, CAVP, CARCDSF, CARPIMKO, CARPV
CAVEC, CRN, CAVOM, CAVAMAC, CIPAV

CNBF

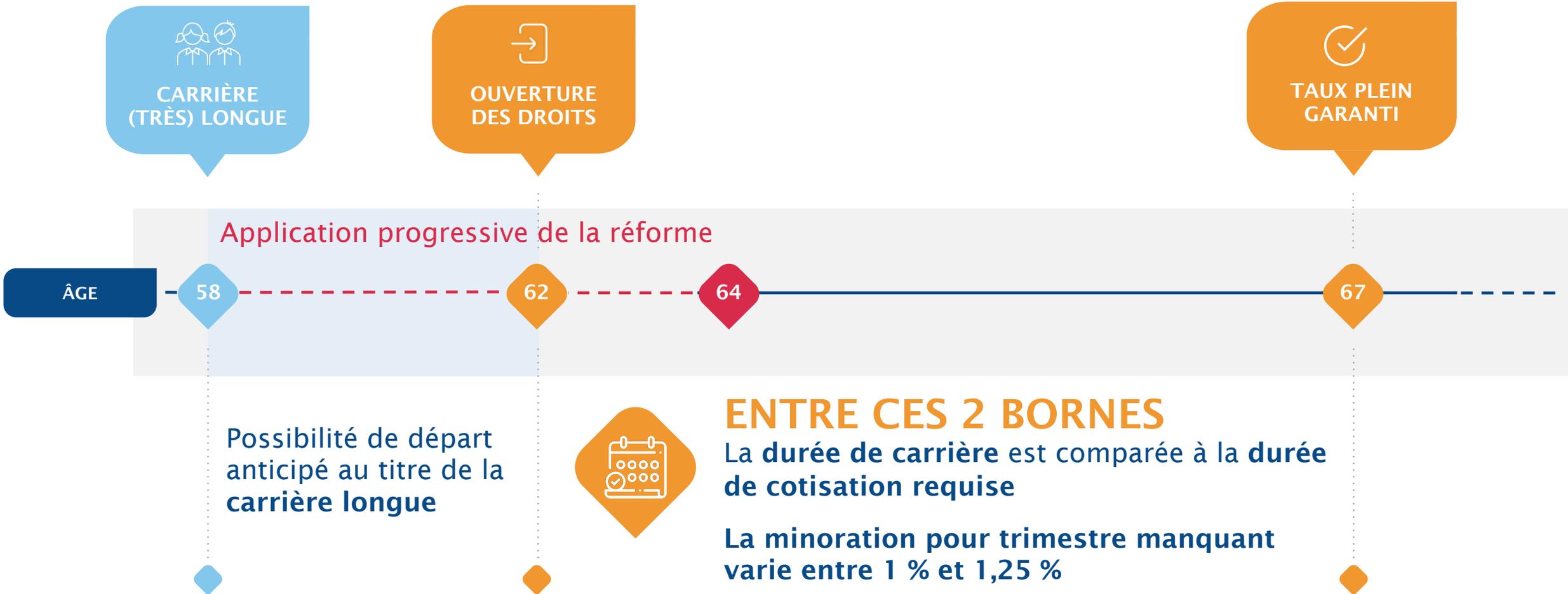
MSA

RAFP

Régimes spéciaux

PRÉPARER SA RETRAITE

À quel âge : ouverture des droits & droit au taux plein



Attention !

Certains régimes complémentaires n'appliquent pas cette règle

PRÉPARER SA RETRAITE

Connaître les nouvelles règles de la réforme 2023

**RECU PROGRESSIF
DE L'ÂGE DE
DÉPART ET
AUGMENTATION
PLUS RAPIDE DE
LA DURÉE DE
COTISATION
REQUISE POUR LE
TAUX PLEIN**

	ÂGE D'OUVERTURE DES DROITS (AOD)	TRIMESTRES REQUIS AVANT LA RÉFORME	TRIMESTRES REQUIS APRÈS LA RÉFORME	ÂGE DU TAUX PLEIN AUTOMATIQUE
1955-1957	62 ans	166 trimestres	166 trimestres	67 ans
1958-1960	62 ans	167 trimestres	167 trimestres	
1961 avant sept.	62 ans	168 trimestres	168 trimestres	
1961 sept. - déc.	62 ans et 3 mois	168 trimestres	169 trimestres	
1962	62 ans et 6 mois	168 trimestres	169 trimestres	
1963	62 ans et 9 mois	168 trimestres	170 trimestres	
1964	63 ans	169 trimestres	171 trimestres	
1965	63 ans et 3 mois	169 trimestres	172 trimestres	
1966	63 ans et 6 mois	169 trimestres	172 trimestres	
1967	63 ans et 9 mois	170 trimestres	172 trimestres	
1968	64 ans	170 trimestres	172 trimestres	

PRÉPARER SA RETRAITE

Estimer le nombre de trimestres

Trimestres cotisés dans les régimes de base français

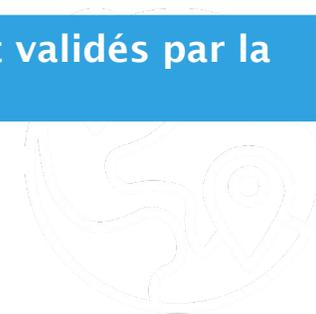
Salarié, indépendant, fonctionnaire... en France

Ne pas oublier

- › Détachement à l'étranger
- › Service national ou coopération
- › Trimestres au titre des enfants
- › Trimestres de chômage

Trimestres cotisés de façon volontaire par l'expatrié

Trimestres cotisés à l'étranger et validés par la sécurité sociale française





PRÉPARER SA RETRAITE

Chômage et retraite

TRIMESTRES

- Validation **gratuite** de trimestres sous conditions
- Prise en compte pour le **taux et la durée d'assurance** tous régimes confondus

POINTS

Attribution de points sur la base du **salaires de référence (limité à 4 PASS)** pour les **périodes de chômage indemnisé**

MAINTIEN DE L'INDEMNISATION SOUS CONDITIONS

L'assuré est en **fin de droits**

A atteint 62 ans sans pouvoir faire valoir ses droits à **une retraite au taux plein**

VALIDATION SOUS CONDITIONS

De certaines **périodes de chômage non-indemnisé**

PRÉPARER SA RETRAITE

Expatriation

DROITS ACQUIS

- **Auprès des caisses de retraite françaises**
- **Auprès des régimes des pays étranger**

COTISATION VOLONTAIRE

Aux régimes français sous forme

- **d'assurance volontaire en cours de carrière** (CFE, CRE-Ircafex, RSI, CIPAV, CNBF)
- **de rachat pour années à l'étranger**

ACCORD DE SÉCURITÉ SOCIALE

Si le pays d'accueil a signé une convention, la carrière étrangère est prise en compte selon les conventions pour le calcul du taux.

! Attention à la règle de non cumul des conventions



CARRIÈRE INTERNATIONALE

Application des conventions de sécurité sociale

Né en
1968

Analyse de 5 carrières internationales se déroulant sur 172 trimestres

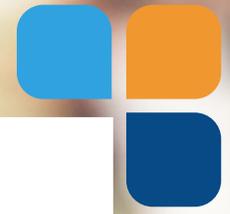
	Acquisition de trimestres dans différents pays				Trimestres manquants	Impact sur le calcul des retraites françaises
 Nathalie	France 104	Singapour 68		Sans convention	68	Minoration
 Claude	France 104	Pologne 54	Suisse 14	Accords européens	0	Aucun
 Anne	France 104	États-Unis 68		Convention France-États-Unis	0	Aucun
 Alain	France 104	États-Unis 54	Japon 14	Non-cumul	14	Minoration
 Isabelle	France 104	Espagne 41	Brésil 27	Exception État tiers	0	Aucun



CRÉATION D'ENTREPRISE

Pensez aussi à la retraite

- **Choix du statut : salarié ou indépendant**
- **Rémunération permettant de continuer à valider des trimestres**
- **Documentation : garder les justificatifs**



CHAPITRE 2

**RETRAITE
EN VUE
VOS OPTIONS**



À L'APPROCHE DE LA RETRAITE

Définissez votre projet de vie :

- › Arrêter vos activités professionnelles dès qu'il est possible de faire valoir vos droits à la retraite

ou

- › Travailler bien au-delà de la date où il est possible de faire valoir vos droits à la retraite

Vos options ?



RETRAITE ANTICIPÉE POUR CARRIÈRE LONGUE

Conditions d'éligibilité

- Avoir validé 4 ou 5 trimestres avant la fin de l'année civile de nouvelles bornes d'âge : 16 ans - 21 ans
- Justifier des trimestres cotisés requis pour le taux : durée de carrière requise selon l'année de naissance de 168 à 172 trimestres

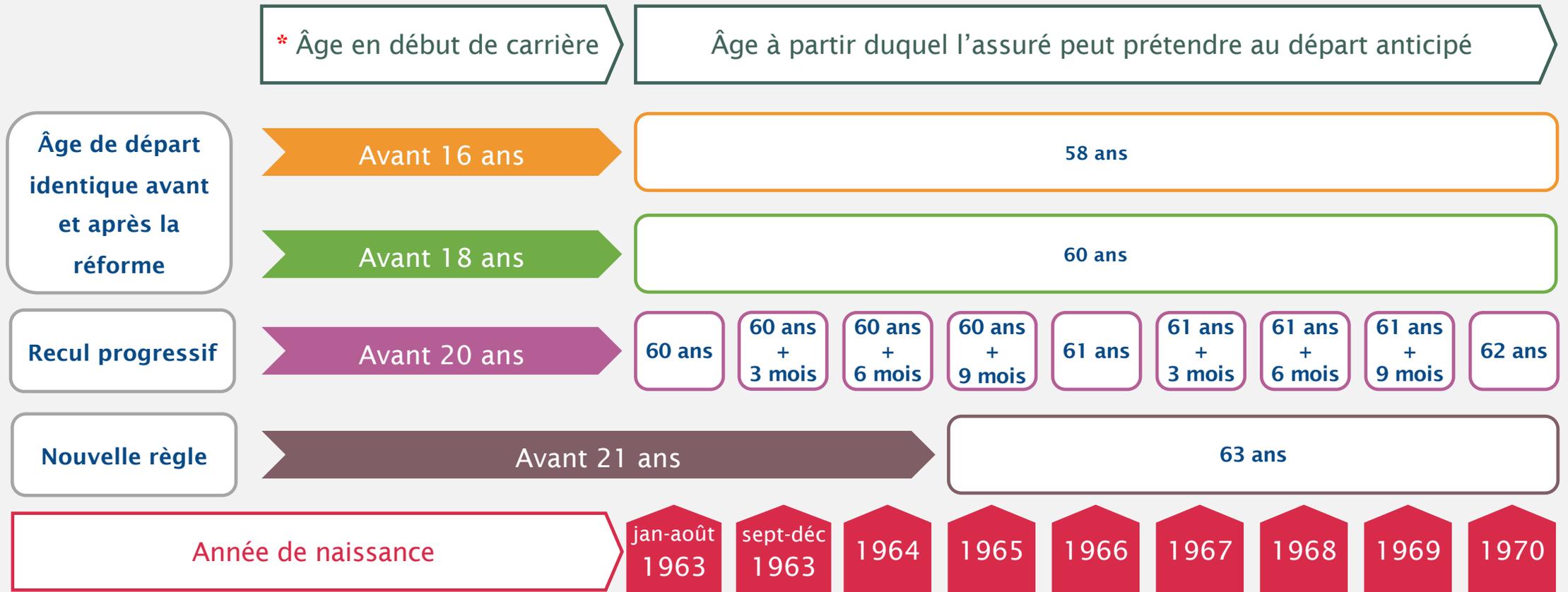
Trimestres réputés cotisés :

- Attention au décompte des trimestres: il est plus restrictif que pour le calcul du taux plein
- ➔ Exemple : la majoration de durée d'assurance des mères de famille n'est pas retenue pour le dispositif des carrières longues



ÂGE LÉGAL OU DÉPART ANTICIPÉ POUR CARRIÈRE LONGUE

Selon l'année de naissance à partir du 1^{er} janvier 1963



* Pour rappel, la condition de début de carrière demande aux assurés de justifier de

- 5 trimestres s'ils sont nés entre janvier et septembre
- 4 trimestres s'ils sont nés entre octobre et décembre

VOS OPTIONS

Retraite progressive



CONDITIONS À REMPLIR

2 ans avant l'âge d'ouverture des droits

- Né avant le 1^{er} sept 1961 : 60 ans
- Né après le 1^{er} sept 1961 : recul progressif vers 62 ans

Durée d'assurance

Justifier d'au moins 150 trimestres tous régimes confondus

Ne pas exercer d'activité à temps plein

- Activité à temps partiel ou réduction d'activité entre 40 % et 80 %
- Comparaison au revenu moyen des 5 dernières années



QUI ?

- › **Salariés du régime général.** Élargi aux salariés en forfait jour depuis le 1^{er} janvier 2022
- › **Salariés et exploitant agricoles (MSA)**
- › **Artisans, commerçants et industriels (SSI) et membres de professions libérales y compris avocats (réforme 2023)**
- › **Élargissement aux agents de la Fonction publique**



MONTANT

- › vos revenus d'activité
- +
- › une fraction de retraite (retraite provisoire calculée sur la base des droits acquis au moment de la demande)

En attente des modalités d'application pour les régimes complémentaires de professions libérales



VOS OPTIONS

Cumul emploi-retraite libéralisé

Cumul intégral des retraites et des revenus

- › Sans limitation de ressources
- › Sans délai de carence

Sous conditions :

- › Avoir atteint l'âge d'ouverture des droits
- › Justifier du nombre de trimestres requis pour une retraite au taux plein
- › Avoir liquidé l'ensemble de ses retraites françaises et étrangères

En cas de non-respect d'une de ces conditions, le cumul est plafonné



VOS OPTIONS

Le cumul libéralisé devient productif de droits

Régimes de base

- › À compter du 1^{er} janvier 2023
- › Pas de surcote ou de majoration enfants
- › Plafonnement des droits acquis pendant la période de cumul à 5 % du PASS (soit 2 200 € en 2023)

Régimes complémentaires

- › Agirc-Arrco : cotisations productives de droits dans la limite du Pass
- › En attente des annonces officielles des autres régimes complémentaires

LE RACHAT DE TRIMESTRES

Partir plus tôt et viser le taux plein

12 TRIMESTRES
MAXIMUM
POUR ANNÉES
D'ÉTUDES
OU ANNÉES
INCOMPLÈTES

BÉNÉFICE DU RACHAT DE TRIMESTRES

Déductible
des revenus imposables
pour les personnes
résidentes fiscales
en France



Effet de levier
sur le montant
de la retraite
complémentaire

La rentabilité du rachat dépend de la durée de carrière et varie donc pour chaque individu



Novelvy^{retraite}
Les experts en droits de retraite

Pascale GAUTHIER

+ 33 1 41 37 98 20

pascale.gauthier@novelvy.com

www.novelvyretraite.fr



Premier rendez-vous sans engagement